

Une doctrine : pour un "tourisme vert"

Tourisme et monde rural

Paris : CIHEAM
Options Méditerranéennes; n. 3

1970
pages 62-67

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI01.07.02>

To cite this article / Pour citer cet article

Une doctrine : pour un "tourisme vert". *Tourisme et monde rural*. Paris : CIHEAM, 1970. p. 62-67
(Options Méditerranéennes; n. 3)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

POUR UN « TOURISME VERT »

INTERVIEW (1)
DE RESPONSABLES
DU TOURISME DE LA FNSEA
par Henri ROUILLÉ D'ORFEUIL

Question : Les organisations syndicales, les chambres d'agriculture, les groupements d'agriculteurs, sont les initiateurs de nombreuses réunions, de colloques, de congrès, de publications en matière de tourisme ; pourriez-vous nous dire ce qui justifie cet intérêt pour ce sujet qui, jusqu'à une date récente, ne préoccupait pas beaucoup les agriculteurs ?

Réponse : C'est une impression qui se confirme chaque jour, d'une possible complémentarité entre deux activités : l'agriculture et le tourisme. Aujourd'hui les faits sont probants : la grande presse, l'actualité politique parlent de protection de la nature, de lutte contre la pollution, d'environnement... ces termes sont bien à la charnière du tourisme et de l'agriculture.

L'agriculture a méconnu le tourisme, mais aujourd'hui, au delà d'un certain seuil, l'exode rural risque de vider jusqu'à les rendre désertiques certaines régions. Dans ces zones, les agriculteurs ressentent le besoin, la nécessité de pratiquer une activité d'appoint et d'obtenir des ressources complémentaires.

Le tourisme a voulu également depuis quelques années, se passer de l'agriculture, du monde rural. Alors on a vu se développer de véritables cités artificielles, sans racine, sans âme, des complexes mécaniques sans chaleur profonde. « Nous en avons assez, disent certains, de cotoyer nos voisins d'Issy-les-Moulineaux ou de Villeurbanne dans ce désert, ce pays que nous ne connaissons pas, mais que nous aurait si bien fait connaître ceux qui l'avaient dans le sang et dans le cœur ; où sont-ils, qu'ils nous l'apprennent. »

Complémentarité, cela veut dire tout d'abord collaboration entre agriculteurs et promoteurs. Provoqué inconsidérément par ces derniers, l'exode serait à

(1) Cet interview est un montage réalisé par H. Rouillé d'Orfeuil, à partir d'un entretien avec M. Daviet, Président de la Commission Tourisme de la FNSEA et d'opinions de responsables syndicaux, spécialistes du tourisme, publiées dans l'« Information Agricole » et dans le numéro spécial d'« Agri-Sud » sur le tourisme.

brève échéance une catastrophe pour l'aménagement touristique. Ces promoteurs se rendent compte aujourd'hui qu'en montagne, l'herbe non broutée ou non fauchée favorise les avalanches ou les glissements de plaques, que le sol non entretenu, non « compacté » par les animaux, se dégrade vite. C'est la preuve qu'à la fonction de producteur de biens, il convient d'ajouter une fonction de production de service : la protection de la nature. Mais il faut dépasser cette notion et proposer également au monde rural d'organiser le « tourisme vert », et d'en contrôler le développement.

Q. : Il y a dans cette réponse de nombreux éléments que nous aimerions approfondir : ce seuil de population en deçà duquel rien n'est plus possible que le désert ; l'aspect protection du milieu naturel (que l'on ferait peut-être mieux d'appeler vivant) et la découverte de la fonction de service du paysan ; une certaine attitude vis-à-vis des grands projets ; la maîtrise des agriculteurs sur les décisions en matière de tourisme et toute l'organisation que cela sous-entend. Peut-on vous demander d'abord de préciser ce que vous entendez par ces prestations de services effectuées par l'agriculture ?

R. : Pour le comprendre il suffit de poursuivre un peu la prise de conscience contemporaine des problèmes qui touchent à ce qu'il est convenu d'appeler « l'environnement » et ce n'est pas un hasard si elle s'est faite au sein du milieu le plus artificiel qui soit : les grandes métropoles. Le bilan de l'action de l'agriculture sur la nature est plus positif que négatif, même si par la logique du système économique, l'agriculture est obligée d'accroître sa productivité notamment par l'emploi de produits chimiques. Il ne faut pas confondre paysage avec brousse ou désert. L'économie agricole est une matière vivante et l'évolution du paysage est liée à celle du progrès. Mais par ailleurs, il y a déjà, il y aura de plus en plus de terres dont le potentiel ne

permettra pas une production compétitive. Plutôt que d'être abandonnées, ces terres doivent être boisées ou affectées à des destinations industrielles ou à des activités touristiques. La civilisation des loisirs aidant, il se produit un retour à la nature des citadins frustrés de verdure et qui ont besoin de repos et de détente en raison des inconvénients de la vie urbaine et industrielle : air vicié, bruit, concentration humaine, traumatismes visuels d'ordre esthétique ou publicitaire... ces citadins veulent circuler, se promener sans trouver des chemins et des sols en proie au ravinement, à l'érosion, aux orties, aux ronces ; ils souhaitent bénéficier d'un minimum de services et d'infrastructure économique.

Il faudra bien comptabiliser un jour à l'actif de l'agriculture (peut-être dans les comptes de la nation) toutes les prestations de services d'intérêt collectif qu'elle a assurées jusqu'à maintenant. Il est évident qu'outre son rôle de production, l'agriculture contribue en général à la conservation des sols, des eaux, de la végétation, de la faune, etc... et qu'un système de compensation devra être conçu à l'intention des zones où ce rôle est difficile à jouer. En effet, il serait plus logique et moins coûteux d'assurer, dès maintenant, des conditions d'existence décentes à la population locale plutôt que de demander à la collectivité de financer, ultérieurement, un programme de restauration des sols et de faire venir à grand frais du personnel dans ces zones.

Q. : Equiper les grandes métropoles en aires naturelles de détente, animer quelques secteurs ruraux voués sans cela à la désertification, préserver la nature, cela ne correspond-il pas à la politique des parcs naturels ?

R. : Effectivement, ce triple souci est la base des textes qui ont défini la politique des parcs régionaux. Cela allait même un peu plus loin, puisqu'il s'agissait non seulement de préserver la nature mais aussi de mettre en valeur l'ensemble des richesses naturelles et artistiques d'une région. Il faut signaler aussi que ces initiatives devaient venir des communes ou groupements de communes en cause, ce qui n'a été que rarement le cas.

Q. : Pouvez-vous nous dire quelques mots sur les difficultés rencontrées lors de la mise en place de ces parcs ?

R. : Tout d'abord l'administration a souvent pris des décisions peu conformes à l'objectif des parcs régionaux en voulant aller trop vite. Les études préliminaires ont parfois été engagées dans le plus grand secret, et rarement à l'initiative des ruraux. L'information a été mal faite : quant à la formation des agriculteurs pour ce genre d'activité, il en est trop peu question. Pour ce type d'opération, il ne faut pas aller trop vite : l'évolution des esprits et la formation des compétences sont longues. L'administration doit adapter ses méthodes de travail aux mentalités locales car si les parcs ré-

gionaux se font sans la participation du monde rural concerné, leur création sera difficile, leur existence précaire, et finalement le remède sera pire que le mal.

Q. : Mais il y a d'autres contraintes. Les deux principales semblent être le financement et le problème foncier...

R. : Effectivement la politique des parcs régionaux n'est soutenue actuellement qu'avec de trop faibles moyens. En ce qui concerne les contraintes, l'agriculteur s'imagine qu'il va perdre ses droits, il pense ne plus pouvoir construire, remembrer, chasser, pêcher... Ne sent-on pas d'ailleurs dans toutes ces réactions l'absence d'une information sérieuse ? Cela serait plus grave s'il y avait expropriation, car si cette procédure peut revêtir un caractère quasi obligatoire pour des raisons d'utilité publique, elle serait inacceptable si elle ôtait à un producteur son outil de travail pour servir un intérêt général de loisirs ou des intérêts privés.

D'autre part, la spéculation dans certains endroits risque d'être un facteur de hausse du prix de la terre et des bâtiments. Le changement de politique dans l'aménagement de l'Aquitaine laisse planer un relent de spéculation qui risque de rendre suspecte l'ensemble de cette politique.

Pour certains, depuis la parution des rapports Mansholt et Vedel, la création d'un parc est synonyme d'un « sauve-qui-peut » pour les agriculteurs. Il faut affirmer, bien au contraire, qu'une telle décision doit susciter d'abord l'essor d'une économie rurale anémiée car, en plus de l'activité agricole de production, le milieu rural doit se voir confier le maintien du patrimoine naturel et son exploitation sous une forme nouvelle entraînant la création d'activités de service.

Q. : On rejoint peut-être ici ce que vous disiez tout à l'heure à propos du seuil d'exode rural au-delà duquel le « vide » risque de devenir total. Pouvez-vous expliquer ce processus ?

R. : D'après de nombreuses observations, une désarticulation complète d'un certain équilibre socio-économique doit être évitée. En fait, passé un certain seuil de densité de population, le coût des services et des infrastructures devient insoutenable. Un exemple : si le facteur devait faire 100 km pour desservir 10 familles, le coût de distribution de la lettre deviendrait énorme. Le problème est identique s'il faut entretenir 10 km de route pour atteindre une ferme ou faire une adduction d'eau, ou poser le téléphone... Dans ce cas, aucune activité économique ne provoque un développement au niveau de la région ; on s'engage plus ou moins rapidement vers une économie de colonisation.

Dans certains cas, l'utilisation des ressources naturelles et les lois de l'économie ne permettent pas à l'agriculture seule de faire vivre une population supérieure à ce seuil de densité minimale. Pour tenter d'enrayer ce mouvement, il

faut rechercher des activités complémentaires. Le tourisme intégré au milieu rural peut être cette activité complémentaire capable de faire vivre et même d'enrichir les agriculteurs de ces régions pauvres mais le plus souvent belles. Il faut faire vite, car aujourd'hui l'exode rural est un processus rapide et la désertification devient vite irréversible.

Q. : Irréversible... Pourtant quand on regarde la carte des grands projets d'aménagements touristiques des stations de hautes montagnes, certains aménagements du littoral, on trouve souvent ceux-ci implantés dans des déserts... à tel point qu'on se demande si ce n'est pas fait exprès pour contourner les difficultés du problème foncier ou pour créer radicalement du neuf... qu'en pensez-vous ?

R. : C'est vrai, bâtir dans le désert a toujours séduit : nulle entrave, nulle muraille à détruire. On est en terrain vierge et toutes les audaces s'y peuvent donner libre cours. On peut penser au futur val Thorens par exemple, ou dans un autre domaine, à Nouakchott, Chandigarh ou Brazilia.

L'aménagement touristique peut aussi procéder de cette exploitation du vide : désert, neige ou sable. On peut attendre que tout soit rasé par le temps : suppression du passé, suppression de l'exploitation agricole ne laissant que de la broussaille ; le vide idéal où l'on trace des plans sans tenir compte de l'histoire et du terroir ; même s'il subsiste quelque hameau défunt, il n'appartient plus à personne.

Enfin, cela ne coûte rien puisque les vendeurs, eux aussi, sont partis. Mais voilà précisément où rien ne va plus, car cette mort n'est pas pour demain, et l'aménageur ne peut attendre, les besoins auxquels il doit répondre sont actuels. Les hommes sont encore là qui vivent et qui veulent vivre. Le raisonnement est parfait mais la conception de départ est fautive ; en effet l'absence d'hommes est insupportable sauf pour quelques-uns qui ont délibérément choisi la solitude, les trappistes ou les moines du Sinaï qui savent ne contempler que leur destin de sable ; les autres hommes ne conçoivent leur vie qu'en société.

Attendre pour aménager l'espace rural qu'il soit devenu une plate-forme lisse et vide de toute vie, serait une absurdité à la fois sociale et économique, ne serait-ce qu'en raison des besoins que ressentent tous les jours davantage les citadins assommés de bruit, d'agitation, à bout de nerfs, qui souhaitent retrouver par périodes les élémentaires et paisibles satisfactions d'un espace harmonieux et calme, en raison également des besoins exprimés par ceux qui occupent encore l'espace, qui en font partie, qui l'animent, qui en vivent : ceux-là, qui sont agriculteurs pour une part de leur revenu, ressentent la nécessité de participer à l'aménagement de leur terroir, dès que possible ; leur fonction d'accueil est inscrite dans les faits : ils ne constituent pas un obstacle, ils sont pierre de l'édifice ; ils

ont à tenir leur rôle. Les uns et les autres sont, en fin de compte, impatients de satisfaire leurs besoins et vont à la rencontre les uns des autres.

Q. : Vous êtes donc radicalement contre les grands projets d'aménagements touristiques ?

R. : Non, pas radicalement. Ces réalisations répondent à la demande d'une certaine clientèle et à l'organisation actuelle des grandes entreprises de transports et de loisirs.

Cependant, on peut se demander si ce que l'on présente comme l'intérêt général : apport de devises, équilibre de la balance touristique française, est une condition suffisante pour que l'état favorise dans les stations en haute altitude par exemple, les loisirs des touristes sans tenir suffisamment compte des besoins élémentaires de la population autochtone et de la beauté des sites bien souvent détruite d'une manière irréversible.

Veut-on faire un paradis pour les citadins seuls et réaliser des opérations rentables, ou cherche-t-on un équilibre agro-touristique, une osmose ruraux-citadins, une évolution par une participation réelle à un aménagement raisonnable de la montagne ? La première hypothèse implique une colonisation de la montagne par quelques groupes financiers, fondée sur une certaine conception des loisirs avec un habitat compact, une dépersonnalisation de l'accueil, une vie stéréotypée. La seconde solution propose un rythme plus lent mais plus humain de l'évolution des villages classiques de montagne. Il est d'ailleurs curieux de constater que des américains réunis à Aspen (Colorado) en 1969 pour un congrès ont opté pour cette dernière proposition.

Reste ce qu'on a l'habitude d'appeler « le tourisme social » que ces grands projets ne concernent pas.

Il est inutile de reprendre ici tout ce qui a été dit sur la complémentarité agriculture-tourisme ou sur l'aménagement touristique et le « désert ». Mais il faut répéter encore une fois que même ces grands projets ne peuvent se faire contre ou sans la participation du monde rural.

Q. : Pouvez-vous préciser le sens du terme « colonisation » et le cas où cette expression peut être employée ?

R. : Il s'agit, par exemple, de la fuite des bénéfiques hors de la région, bénéfique pourtant obtenu par l'utilisation de « matières premières » qui sont bien celles de la région ; la neige, le soleil, la nature, le site. Ou bien le monde rural est envahi, dépossédé par expropriation, frustré même de ses anciennes richesses, tenu à l'écart de ces grands ensembles ou réduit à l'état de prolétaire fournissant une main-d'œuvre non qualifiée donc peu rémunérée. Une urbanisation touristique trop poussée étouffe et colonise le monde rural.

Q. : Je pense que maintenant nous situons mieux les conceptions que vous défendez ; pourriez-vous nous dire quelle politique vous proposez pour répondre à ces conceptions ?

R. : Avant d'entrer dans le détail des opérations réalisées par les ruraux, il faut essayer de définir la démarche de notre politique.

Cette démarche est très exactement inverse de celle suivie dans la politique des grands aménagements.

Le processus part de l'agriculteur, de sa ferme, d'une commune ou d'un groupe de communes. Il consiste, dans un premier temps, à soutenir des réalisations ponctuelles qui fourniront des compléments d'activité et donc des ressources supplémentaires à l'agriculteur, en liaison d'ailleurs avec sa fonction de production, puis dans un deuxième temps, à inciter les agriculteurs à coordonner leurs actions dans le cadre de la commune, dans certains cas de la petite région et demain de la région toute entière. A ce stade, il s'agit alors de construire des équipements collectifs d'infrastructure, pour proposer des ensembles distractifs (à partir d'un plan d'eau par exemple) et mettre sur pied toute une série de services s'appuyant sur la promotion de l'artisanat, la valorisation des sites et des monuments, la préservation de l'espace, considéré comme un patrimoine.

Petit à petit, ce réseau se construit. Nous pensons pouvoir bientôt offrir aux citadins un produit touristique fini, c'est-à-dire des circuits cohérents, comprenant l'hébergement et les distractions. Cela suppose bien évidemment le groupement d'agriculteurs et de non agriculteurs (commerçants, artisans et citadins) pour une concertation, en coopérative ou suivant toute autre formule d'action communautaire.

Vous voyez que cela respecte bien ce que vous avez appelé « nos conceptions de base ». Il ne s'agit plus de contact, il faudrait même dire de choc, de deux masses qui s'ignorent, mais d'une véritable communication inter-personnelle. Il ne s'agit pas de la transplantation géographique d'une métropole à la campagne, à la montagne ou à la mer, ni de créer un ensemble qui ne soit plus ni la campagne, ni la montagne ni la mer. Rappelez-vous l'expression de « Sarcelles des neiges ».

Q. : Peut-on faire un rapide tour d'horizon de ces réalisations de base que vous proposez au cours d'une première étape ?

R. : Disons d'abord que ces opérations doivent répondre à un critère dominant, qui est l'amélioration du revenu des agriculteurs ou plus largement des ruraux. Il ne faut pas oublier cependant que certains avantages humains et économiques sont difficilement chiffrables. L'ensemble néanmoins doit se traduire par un « mieux-être ». Pour cela une étude préalable est nécessaire en fonction des facteurs géographiques (situation par rapport à la mer, à la montagne, à un plan d'eau), des facteurs socio-économiques

(la main-d'œuvre disponible, l'infrastructure locale, l'esprit d'initiative, le sens de l'accueil), des potentialités touristiques... Sans cette étude préalable, l'échec est certain.

Pour plus de clarté, on peut dissocier le facteur hébergement de ce qui représente les distractions du vacancier.

Q. : Parlons, voulez-vous de l'hébergement...

R. : La plus grande partie de la clientèle potentielle qui ne recherche pas le confort à tout prix ou les distractions de la ville, a des revenus souvent modestes ; elle recherche des vacances à la campagne et en famille, à des prix que l'hôtellerie traditionnelle ne peut lui offrir. D'où l'utilité de toute une gamme de possibilités qu'il est nécessaire de présenter rapidement.

— Les gîtes de France individuels, communaux ou familiaux et leurs dérivés, table d'hôte, chambre d'hôte, placement familial, gîte équestre (genre relais de poste...). Leur nombre s'accroît rapidement puisque par exemple entre 1961 et 1970, il est passé de 3 500 à 12 000, ce qui représentait en 1968 50 000 places. Pour donner un chiffre approximatif, il procure en moyenne une recette par été de 850 F. Vous voyez que ce n'est pas énorme et que plutôt que faire du neuf, il est préférable d'aménager un bâtiment peu ou mal utilisé pour les activités agricoles.

— Les terrains de camping ou de caravanning : les grands terrains représentent déjà un investissement important et sont soumis à toute une législation. La première étape peut passer par la création d'un terrain de camping simplement déclaré, recevant moins de 20 personnes et environ 5 à 6 tentes.

— Les classes de neige. L'agriculteur met à la disposition pour une durée de 6 à 9 ans un terrain ou des locaux, dont il se voit souvent confier le gardiennage, l'approvisionnement et même parfois la direction.

Ce genre de réalisation peut être entrepris par un agriculteur isolé. Pour dépasser ce stade, il devient nécessaire d'envisager une étude en groupe, avec l'appui d'une municipalité, ou plus généralement, dans le cadre d'une collectivité.

En effet, dans les villages de vacances en construction légère ou en « dur », genre VVF, VVT, Touring-Club... le lit revient en moyenne pour un village « léger » à 4 ou 5 000 F ; en « dur », le coût du lit s'élève à un chiffre compris entre 10 et 18 000 F. Ces coûts prohibitifs semblent devoir écarter les agriculteurs de cette possibilité.

— Les stations vertes. Mieux qu'un village de vacances, souvent plaqué hors de la ville, les stations vertes cherchent à valoriser le village lui-même dans son ensemble.

— Les châteaux. Il s'agit là d'un effort de restauration propre à créer un courant touristique.

— Les résidences secondaires, à condition qu'elles s'intègrent dans l'ensemble du contexte socio-économique.



Claude Verdier.

Classe de neige.

Q. : L'hébergement, outre les recettes directes de location, suscite tout un développement ultérieur lié à ce que vous avez désigné par les termes de « distraction du vacancier » Que proposez-vous en ce domaine ?

R. : Un complexe distrayant ne peut être l'œuvre d'un individu mais doit être celle d'une commune ou d'un groupement inter-communal. Il faut mettre en valeur des « ressources sportives », comme le nautisme sous ses différents aspects, les sports collectifs — dans lesquels s'intègre le vacancier — mais aussi les sports individuels : la chasse, la pêche, le golf, les promenades équestres dont certaines sont déjà célèbres.

Il faut aussi mettre en valeur les « ressources artistiques » dans le but de redonner vie à une petite région, ce qui d'ailleurs est nécessaire indépendamment du phénomène touristique, car nos campagnes sont riches de chefs-d'œuvre. Les « ressources humaines » doivent aussi s'exprimer. Ce sont les multiples fêtes, kermesse ou festival, les manifestations folkloriques et, dans l'intérêt de tous, les causeries avec des spécialistes de passage, la présentation de la vie de la ferme ou du village, ou encore l'organisation d'expositions, la création de musée ou de zoo. C'est peut-être là aussi l'occasion de redonner vie à l'artisanat propre à la région : de la fabrication de meubles à la confection de petits objets de vannerie, poterie, etc.

A chacun de trouver ce qui valorise le potentiel en sommeil, en respectant une tradition qu'il sera peut-être nécessaire de réexprimer en fonction du cadre humain et géographique actuel.

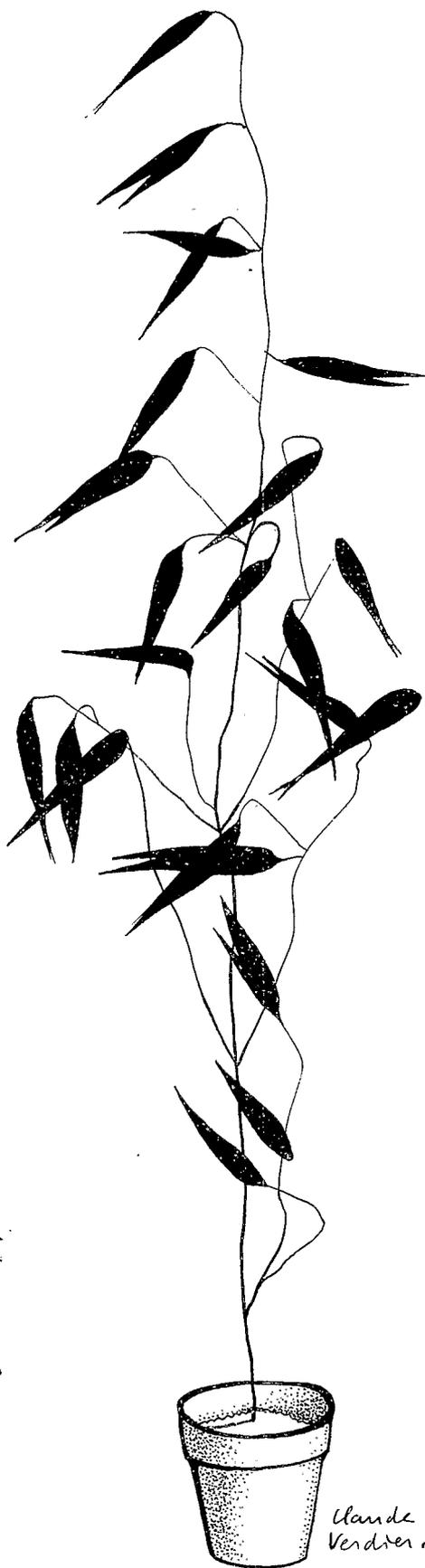
Ces quelques exemples disparates n'essayaient pas de prouver qu'une région sera sauvée du fait d'un don artistique d'une poignée de ruraux, mais tentent de souligner le bénéfice à tirer d'une action concertée entre les divers composants de la population rurale dans l'intérêt même de la collectivité.

Q. : Vous parliez de complémentarité entre l'activité agricole et l'activité touristique de l'agriculteur. On voit mal après ce que vous venez de dire le rapport qui existe entre ces deux fonctions sinon que ce sont les deux composantes d'un même revenu. Est-ce bien là le sens de votre pensée ?

R. : N'oubliez pas que le vacancier est un consommateur.

Les agriculteurs, par la commercialisation de leurs produits, peuvent saisir cette chance. C'est à eux de satisfaire et de provoquer la demande nouvelle née par le flux touristique.

Evidemment si l'agriculteur cultive du maïs et des betteraves, les possibilités de vente directe sont nulles. Mais si l'éventail offert comporte des produits du genre fromages, miel, légumes, salaisons, il y a tout intérêt à inciter le touriste à consommer sur place. Certes,



Ulande Verdier.

la vente directe individuelle risque de coûter plus cher qu'elle ne rapporte. Aussi vaut-il mieux entreprendre des actions de groupe, au niveau de la petite région, entre coopératives, restaurateurs, commerçants et syndicats d'initiative pour certains produits, avec une bonne publicité adaptée à la région et à la clientèle. La vente de plats préparés ou l'accès au potager intéresse aussi beaucoup la clientèle des campings-ruraux.

Q. : Je suppose que la politique que vous préconisez se heurte à un certain nombre de difficultés qui se situent très probablement d'ailleurs tout autant au niveau du monde rural qu'à celui des milieux administratifs. Pouvez-vous nous indiquer les principaux obstacles que vous rencontrez ou que doivent surmonter les agriculteurs ?

R. : Ils sont nombreux et de tous ordres. Les uns tiennent d'ailleurs à la mentalité de certains agriculteurs ou plus exactement aux difficultés issues de la rencontre entre deux genres de vie différents ; ce sont ce que l'on pourrait appeler les difficultés psychologiques ou sociologiques. Il est souvent difficile d'admettre que d'autres s'amuse ou se reposent pendant que soi-même on travaille. La cohabitation est parfois difficile, d'autant plus que bien souvent, le vacancier se montre d'un sans-gêne, voire d'une inconscience qui ne facilite pas la communication : les barrières qui restent ouvertes, la cueillette des fruits, les papiers gras... Il y a là un travail d'information et de formation sans doute destiné aux agriculteurs, mais aussi et surtout, aux touristes.

Dans certains cas, les conseils municipaux sont hostiles aux activités touristiques en raison d'une lourdeur et d'un manque d'initiative qui ne facilitent pas la tâche du ou des quelques agriculteurs prêts à s'engager dans cette voie.

Les difficultés économiques sont nombreuses : les revenus procurés par un flux touristique sont pour la plupart induits, c'est-à-dire que la rentabilité n'apparaît souvent pas clairement et surtout à court terme. On constate plus facilement l'aggravation des charges communales (voirie, eau, électricité) sans compensation suffisante, la hausse des prix de la propriété foncière ou immobilière et la mauvaise rentabilité de certaines installations (gîtes, auberges, etc...) en raison d'ailleurs du mauvais étalement des congés.

Il faut dire que l'effort du milieu rural n'est vraiment que peu secondé par l'administration, et il est même souvent freiné. Les crédits sont difficiles à obtenir du Crédit Agricole qui intervient peu pour développer une infrastructure touristique. La législation touristique n'est pas adaptée au rôle joué par les agriculteurs.

Et puis face à toutes ces tâches, on rencontre une absence de formation et d'information techniques.

Q. : Pouvez-vous nous donner quelques exemples de ces difficultés administratives ou légales ?

R. : Je peux vous donner deux exemples significatifs : la T.V.A. en matière de tourisme social et rural est de 17,6 %, alors que le taux de l'hôtellerie est de 6 %. Le second exemple est assez curieux aussi : la location de chevaux pour les randonnées équestres est appréciée par les vacanciers. Les agriculteurs l'ont souvent compris, or si les chevaux sont nés et ont été élevés sur l'exploitation, leur activité est considérée par l'agriculture comme une prestation de service à caractère agricole et la carte professionnelle de « loueurs de chevaux » n'est pas exigée. Dans le cas contraire, c'est-à-dire si le cheval a été acheté, la carte professionnelle est obligatoire, ce qui entraîne une imposition à la patente, aux bénéfices commerciaux, un assujettissement à la T.V.A., à une contribution foncière pour les bâtiments qui ne bénéficient plus de l'exonération créée par la loi sur l'élevage.

Q. : Face à ces difficultés que vous avez signalées, quels remèdes propose le syndicalisme ?

R. : La solution des difficultés psychologiques dépend surtout de l'effort que feront les agriculteurs. Il faut faciliter la reconversion de certains ruraux par une meilleure information et par une formation sérieuse pour qu'une coexistence fructueuse s'établisse entre ruraux et citadins.

Sur le plan de l'infrastructure, la création de syndicats intercommunaux à vocation multiple, de sociétés d'économie mixte, de sociétés coopératives immobilières de vente de terrains viabilisés, etc... peut rendre de grands services, en ce qui concerne la création de routes, de plans d'eau et d'équipement collectifs divers.

Le financement prévu pour ces réalisations étant très insuffisant, des crédits spéciaux devraient être attribués dans le cadre de l'aménagement de l'espace rural.

Que ce soit pour les logements (gîtes, classes de neige ou de nature, bungalows, camping...), pour les lieux de dégustation, pour les loisirs (ranches, zoos, golf, remonte-pente, etc.), il faudrait un sys-

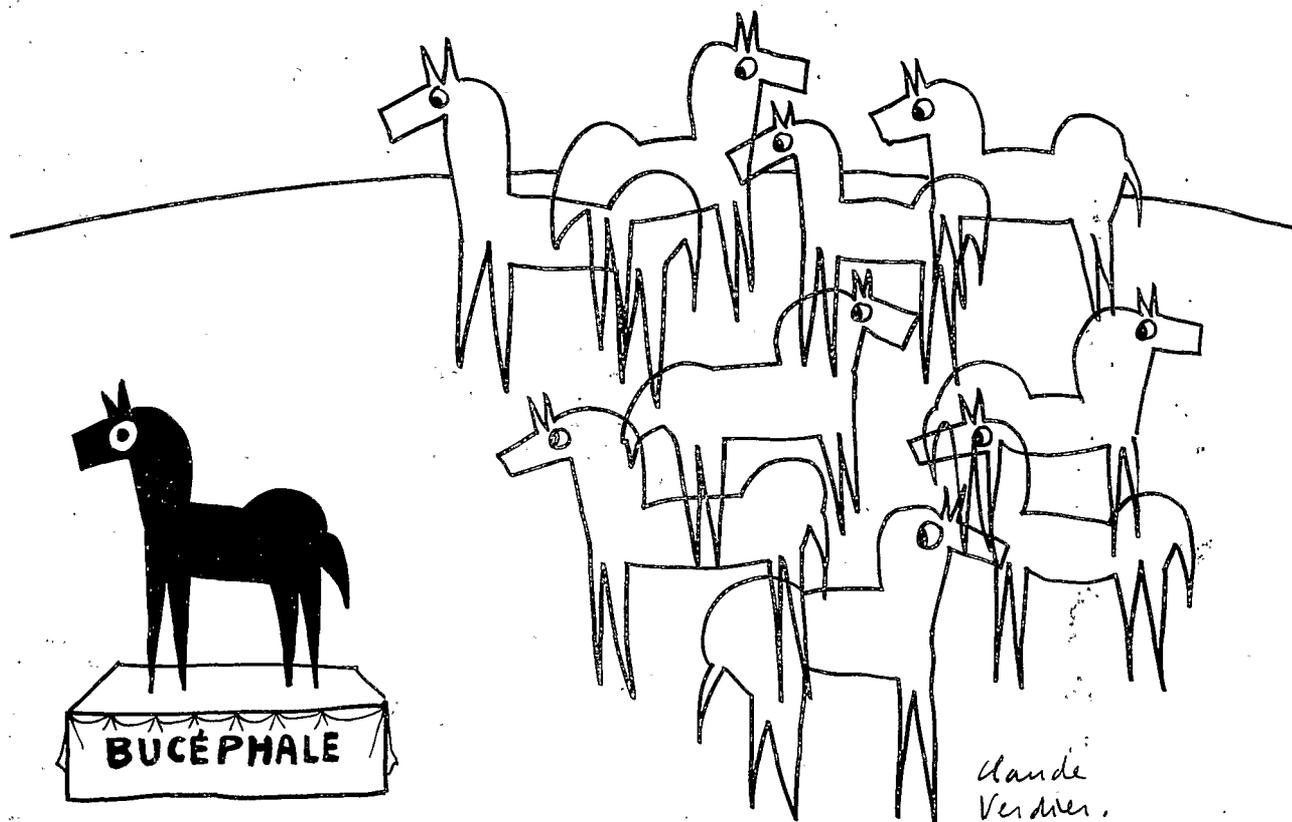
tème de subventions ou de crédits préférentiels s'inspirant de la loi sur l'aide à l'élevage, pour apporter un concours efficace aux agriculteurs ou aux organismes que je citais précédemment.

Le problème foncier pose également des difficultés ; nous devons veiller à ce que la législation en la matière soit respectée, en permettant le maintien de l'agriculteur sur des exploitations situées dans certaines zones déshéritées.

Il faut aussi veiller à ce que des représentants de l'agriculture siègent dans toutes les commissions qui traitent de la question, notamment la Commission Départementale d'Action Touristique.

Des crédits sont également nécessaires pour assurer aussi bien la formation des ruraux aux activités du tourisme que celle d'assistants techniques du tourisme en milieu rural.

Mais en plus de sa vocation d'information et de formation d'une part, et des combats à mener pour faire disparaître les obstacles qui s'opposent au développement d'un tourisme social et rural d'autre part, le syndicalisme a un rôle particulièrement important à jouer pour permettre que s'instaure une politique de concertation et de coordination.



Le cheval patenté.